

CONFERENCE DES FORCES VIVES DE L'OHADA

Douala, 8-10 novembre 2007

+--+

COMMUNIQUE DE PRESSE

Du 8 au 10 novembre 2007 à Douala, s'est tenue à l'invitation du Secrétariat permanent de l'OHADA une réunion des « Forces vives de cette Organisation ». Les participants, proviennent de toutes les catégories d'acteurs apportant à différents titres (pouvoirs publics, praticiens des secteurs public et privé, opérateurs économiques, universitaires, partenaires techniques et financiers), leur concours au processus d'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

Outre les experts ressortissants de l'espace OHADA et d'ailleurs, étaient présents des représentants d'organismes et de pays tiers, partenaires de l'Organisation : Groupe de la Banque mondiale, Organisation Internationale de la Francophonie, France.

L'objet de cette rencontre était de dresser un état des lieux tant du fonctionnement des institutions que de l'application du droit de l'OHADA, et de recueillir des recommandations conséquentes susceptibles d'améliorer dans les prochaines années la performance de cette Organisation.

Placée sous la haute autorité du Ministre délégué auprès du Vice-premier ministre, Ministre de la Justice, Garde des sceaux de la République du Cameroun, le professeur Maurice KAMTO, la cérémonie d'ouverture a eu lieu le 8 novembre 2007.

A l'issue des exposés introductifs et des débats consacrés aux huit thèmes retenus, les participants ont formulé des observations et recommandations qui ont été rassemblées dans le rapport général de la réunion, pour être soumises aux instances dirigeantes de l'OHADA. Les conclusions générales peuvent être résumées comme suit.

I - SUR LE RENFORCEMENT DES ORGANES DE L'OHADA ET LES COMMISSIONS NATIONALES

- Renforcer le cadre institutionnel en affirmant nettement le principe d'unité institutionnelle, en procédant à l'institutionnalisation d'une conférence des chefs d'Etat et de gouvernement et en portant à deux ans la présidence du Conseil des Ministres avec une alternance entre le ministre de la justice et le ministre des finances.
- Le SP devra jouer pleinement son rôle de pièce maîtresse dans l'élaboration des actes uniformes et le suivi de leur application.
- Sensibiliser les Chefs d'Etat pour que les ministres assistent effectivement aux conseils des ministres de l'Organisation.
- Rendre opérationnelles en urgence les Commissions Nationales et consacrer leur existence aux niveaux tant national que communautaire (Règlement puis Traité).
- Abolir les arrangements de N'DJAMENA et arrêter des procédures de recrutement des responsables et juges en alliant la haute qualification professionnelle et l'équilibre régional et en privilégiant l'appel à candidature et l'audition des candidats.
- Rendre pleinement effectif le mécanisme autonome de financement de l'OHADA adopté par le Conseil des ministres.
- Exhorter les partenaires habituels à poursuivre leur soutien à l'OHADA dont l'action s'inscrit dans l'instauration de l'Etat de droit et de la lutte contre la pauvreté.
- Réaffirmer la place prépondérante de la CCJA dans la volonté politique de l'intégration juridique et le dispositif OHADA et renforcer ses moyens juridiques d'intervention, ses ressources humaines et sa visibilité.

- Renforcer et étendre *ratione materiae* et *ratione personae* la mission de formation de l'ERSUMA et faire également de celle-ci un centre d'excellence sur le droit uniforme africain et la problématique de l'intégration

II - LA CONSOLIDATION ET L'ELARGISSEMENT DU SYSTEME OHADA

- Consolider les acquis ;
 - Généraliser la mise en place et la gestion informatisée du RCCM aux niveaux local, national et régional ;
 - Prendre les textes internes complémentaires à l'arsenal OHADA ;
 - Mettre en conformité le droit interne au droit OHADA et réciproquement.
- Délimiter clairement le champ matériel à uniformiser :
 - en évitant les approches trop globalisantes qui participent à la fois de la théorie générale et du droit spécial de type droit des contrats ou droit de la preuve ;
 - en s'en tenant à des domaines bien identifiés et spécifiques se rapportant aux acteurs, actes et procédures économiques sans s'immiscer, sauf concertation préalable, dans les domaines d'intervention des organisations communautaires concurrentes de l'OHADA.

- Tout en reconnaissant quatre langues de travail à l’OHADA retenir, pour des raisons pratiques, la langue originelle de l’OHADA comme langue de référence.
- Préparer soigneusement l’extension spatiale en renforçant le dialogue des cultures juridiques différentes.
- Retenir dans certains cas de nouvelles méthodes d’harmonisation telles que les directives et les lois-types.

III - L’EVALUATION DES ACTES UNIFORMES

- Evaluer les actes uniformes en vigueur et dégager les dispositions qui nécessitent une modification ;

IV - LES RELATIONS ENTRE L’OHADA ET LES AUTRES ORGANISATIONS D’INTEGRATION SOUS-REGIONALE

- Systématiser les concertations périodiques préalables des différentes organisations sur leurs activités normatives.

V - LES RELATIONS ENTRE LA CCJA ET LES HAUTES JURIDICTIONS NATIONALES

- Réaffirmer la place centrale de la CCJA dans le dispositif OHADA et développer entre cette juridiction et les hautes juridictions nationales un dialogue sur leur méthodologie et les modalités d'une fructueuse collaboration.

VI - LA REVISION DU TRAITE DE PORT-LOUIS

- Poursuivre la réflexion sur le projet de révision du traité OHADA afin de tirer le meilleur parti des riches débats et des recommandations de la rencontre des Forces Vives tenue à DOUALA les 8, 9 et 10 novembre 2007.

Fait à Douala, le 10 novembre 2007

Le rapporteur général

Professeur Dorothé SOSSA